

- Terrain multi-usages 1
- Un nouveau CLIC 1
- La charte avec la poste, le raccordement postal 2
- Comptes-rendus des Conseils 3 et 4
- Pêle-Mêle 5, 6, 7
- Un anniversaire bien fêté 8

Le terrain multi-usages : une solution simple pour créer un pôle d'animation

Depuis 2005, vos élus planchent sur ce dossier. Les travaux ont enfin commencé, le 6 octobre. Le village sera prochainement équipé d'un terrain multi-usages permettant aux enfants - et aux grands - de pratiquer diverses disciplines (football, basket...), et de profiter d'un autre espace de convivialité.

Pour fin 2008, mise en forme de l'espace jeux collectifs, installation des buts, du panier de basket central, plantation d'arbres, travaux d'assainissement pour un futur local, irrigation, intégration d'un espace bicross. Enfin, construction d'un local poubelles en limite de la route communale des Combes avec, adossé à ce local, un mur de rebond pour jeux de ballon.

Pour l'année 2009, création d'un chemin piétonnier éclairé (parallèle au ruisseau), implantation d'un

parking derrière les futurs logements locatifs de la société SDH, installation de jeux pour les petits, sans oublier la mise en place quelques équipements de mobilier urbain (bancs...).

Et pourquoi pas, plus tard, si le financement le permet, rajouter au projet la construction d'un petit local de service (espace ouvert pour les adolescents avec sanitaires, buvette et four banal). Cet espace pourra alors remplir son rôle de lieu de rencontre et de rassemblement, utile pour la vie sociale de Triors.

Les dimensions de chaque espace du terrain (jeux, sport, détente) sont définies pour répondre tant aux besoins de l'école qu'aux attentes des adolescents.

Plus globalement, le terrain multi usages traduit la volonté de l'équipe municipale, suite à l'aménagement récent du centre du village, de donner à la sortie nord du bourg un caractère paysagé agréable.

*Remerciements
aux triorais qui apportent
leurs idées et réflexions
concernant le projet multi
usages.*

*Tout ceci contribue
à rendre pertinentes les
diverses réalisations.*

*Toutes les suggestions
sont les bienvenues en ce
qui concerne ce projet
mais également pour tout
ce qui a trait à notre
village.*

Un nouveau CLIC !

Où :

Centre Municipal des Dauphins
31, Rue du Docteur Eynard
26300 Bourg-de-Péage
Tél. : 04 75 47 50 64
Fax : 04 75 05 20 61
Email : cturcbournac@ladrome.fr

Centre Local d'Informations et de Coordination gérontologique

du bassin Romans / Royans / Vercors)

Qu'est-ce que le CLIC :

il s'agit d'un lieu-ressource, d'accueil et d'informations, un guichet de proximité à disposition des personnes âgées de plus de 60 ans, de leurs familles et des professionnels. Lieu de dialogue et d'écoute, il propose à chacun un accueil personnalisé et gratuit.

Pour info,

La Mairie sera fermée du 27 octobre au 12 novembre inclus



Engagement de la commune de TRIORS et de la POSTE

UN INCONTOURNABLE : LE RACCORDEMENT POSTAL

La Poste a engagé un processus de modernisation de la distribution du courrier, basé sur les progrès et les performances de la lecture optique.

En effet, à l'horizon 2010, elle va mettre en place d'autres machines de tri capables de mieux lire les adresses de ses clients (un numéro et un nom de voie), ce qui permettra aux facteurs de recevoir une partie de leur courrier à distribuer trié et classé par avance.

Le raccordement postal est un enjeu majeur pour la localisation des particuliers et des entreprises.

AVANTAGES LIÉS À UNE MEILLEURE LOCALISATION DU CITOYEN

Avantages pour les habitants :

- faciliter l'accès pour les services d'urgence, les secours, les services à domicile, les livreurs...
- rendre possible, à terme, le téléguidage par satellite.

Avantages pour la commune :

- permettre l'élaboration d'une cartographie précise de la commune
- faciliter l'identification des administrés et la diffusion d'informations ciblées
- simplifier la gestion des listes électorales
- permettre une meilleure organisation des services pour les relevés de compteurs, le ramassage des déchets ménagers...
- faciliter le travail des services d'aide à la personne (livraison de repas à domicile...).

Avantage pour La Poste :

- faciliter la distribution du courrier



Cette Charte d'engagement et de partenariat avec la Poste a été signée le 15 septembre, en Mairie de Triors, par G.Labriet, représentant la commune, et Mme Astic Grand, Directrice d'établissement de la poste de Romans.

Ce sujet avait été abordé lors du Conseil Municipal du 28 août dernier, la signature de la charte avait été validée par délibération (votée à l'unanimité des personnes présentes), après intervention faite par un représentant de la Poste.

De nombreuses communes du secteur géographique ont déjà adhéré à cette charte ou s'apprêtent à le faire. Le point essentiel de celle-ci consiste dans le raccordement postal : chaque adresse disposera d'un numéro de rues attribué, bien identifiable. Cette réforme voulue par la poste vise à lui permettre d'atteindre l'objectif suivant : distribuer 96% des courriers dès le lendemain de l'expédition, contre 91% actuellement. L'attribution des numéros se fera sur la base du système métrique, en fonction des distances des habitations par rapport au point de départ des rues. La mise en place de ce système rend nécessaire un travail de bornage sur l'ensemble de la commune, la pose de panneaux d'indication de rue lorsque cela s'avère nécessaire, la dénomination précise de chemins et routes.

Le représentant précise que la poste n'a normalement pas le droit de passer dans les voies privées (risques d'accident, droit de propriété...). Ainsi, elle sera amenée à le faire de moins en moins, et chaque habitant sera incité à disposer sa boîte aux lettres à l'entrée de sa voie, si elle est privée. Pour les plaques, la première numérotation (la pose) est à la charge de la commune.

Le représentant de la Poste se propose de revenir pour apporter d'autres informations et aider la commune dans la mise en place de cette action. Des élus profitent de sa présence pour déplorer des retards dans la distribution ces dernières années.

Les élus ont conscience que cette réforme engendrera un coût pour la commune (achat et pose des nouvelles plaques, de panneaux...), demandera du temps (réflexion sur la disposition de chaque plaque...). Néanmoins, tous s'accordent à penser que la commune n'a pas véritablement le choix, sous peine de voir se multiplier à terme les problèmes dans la distribution du courrier.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

SÉANCE DU 28 AOÛT 2008

11 présents sur 11 membres du Conseil Municipal

1) Délibérations :

- Charte d'engagement et de partenariat avec la Poste :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Voir article.

- Dotation cantonale 2009 :

La commune a demandé des devis sur deux projets d'investissement sur le bâtiment de la Mairie :

- Remplacement de la porte d'entrée donnant accès à la Mairie et au logement situé au 1^{er} étage.

- Achèvement du remplacement des appareils de chauffage de tout le bâtiment.

Ces travaux s'effectuent dans un souci d'économie d'énergie.

- Convention de Conseils en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail du personnel communal :

Il s'agit de renouveler le conventionnement de la commune avec les services de l'État afin, tout simplement, de respecter le code du travail.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Motion visant à refuser l'implantation d'un centre de stockage de déchets ultimes (de classe II, c'est-à-dire des déchets ménagers) sur le site de "Toutes Aures", en Chambaran.

Cette motion a été rédigée par le SIEH (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse), qui craint une pollution, à terme, des nappes phréatiques qui alimentent la région et qui dénonce le manque de transparence des pouvoirs publics dans ce dossier.

Cette motion est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2) Points sur les travaux des commissions :

- Travaux voierie :

La plupart des travaux prévus cet été sur les chemins ont été réalisés. Une retouche d'évacuation d'eau sera réalisée à la suite d'observations de riverains.

Pour cet automne, restent à installer la glissière bois sur le chemin des Combes, l'élargissement de l'entrée bétonnée du chemin des Mallens (près de la ferme Argoud) et la canalisation des eaux sur le chemin Lombret.

L'entreprise Cheval doit revenir pour exécuter les travaux pour lesquels les habitants se sont inscrits.

- Travaux d'été :

Une dalle en béton a été rajoutée pour permettre la pose d'un nouveau conteneur pour les verres. Ce travail a été réalisé par notre homme à tout faire Michel Bossan, aidé de deux élus volontaires.

Rappelons que Michel Bossan a également construit le soubassement en pierres, à l'entrée du village, portant l'inscription "Bienvenue à Triors".

- Cimetière :

34 mètres de terrain sont encore libres, ce qui correspond à une trentaine de tombes. Des relances pour l'entretien des "tombes abandonnées" seront effectuées et des Procès Verbaux dressés pour celles restant en état d'abandon. L'objectif de la commune est de disposer à terme de plus d'emplacements dans le cimetière.

- Terrain multi-usages :

Une commission s'est mise en place cet été afin de redéfinir le projet (terrain de sport, aires de jeux...). La présentation du projet a été faite lors de ce CM. Les travaux vont débuter à l'automne. Rappelons que le terrain multi-usages sera situé derrière les logements prochainement construits par la société SDH, au nord de la place.

- Urbanisme :

Un point est fait sur certains dossiers. A cette occasion est effectué un rappel sur les réglementations en vigueur en matière d'urbanisme. La commune doit s'y conformer au risque d'être sanctionnée par les Institutions (contrôle de légalité par les services de l'état).

- École :

Il y a 35 élèves cette année à l'école. Près des 2/3 des enfants sont dans la classe des plus jeunes. La prévision pour 2009 est de 45 élèves, sensiblement la même pour 2010, mais avec des effectifs équilibrés en ce qui concerne les tranches d'âges.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 29 septembre, à 20 heures.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008

Absent excusé : Alain COUSTAURY

1) Délibérations :

- DIA Consort Tardy :

Concernant les parcelles situées à proximité du centre du village, en zone U du Plan d'Occupation du Sol, la commune est prioritaire lors d'une vente. Elle peut exercer son droit de préemption, dans ce que l'on appelle une DIA (Délibération d'Intention d'Aliéner). La délibération consistant à ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion de la vente des terrains Tardy est adoptée 9 voix pour et une abstention.

- DIA Serve Georges :

La délibération consistant à ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion de la vente de la maison Serve est adoptée à l'unanimité.

- Classement d'un chemin privé dans la voirie communale :

Ce chemin appartenant au monastère est situé entre Lombret et Chaumant. Le foncier concerné par cette cession gratuite couvre une voie carrossable et un fossé attenant. Délibération adoptée à l'unanimité.

- Dotation cantonale voirie :

Délibération prise sur le montant HT des travaux de voirie 2008 (18 076.00 €) pour l'obtention du FDAC. Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Points sur les travaux des commissions :

- Voirie :

Peu de dégâts sur Triors suite aux pluies de début septembre, par rapport à d'autres communes.

Travaux réalisés :

- . Poste électrique des Vernes : le renforcement du réseau est terminé.
- . Barrière posée sur le chemin des Combes, au niveau de la maison Faure.

Travaux à réaliser :

- . Ralentisseur d'eau au quartier Lombret.
- . La commission voirie doit étudier la question de la rétention des eaux de pluie. L'une des options est la réalisation de "mères d'eau" (réserves temporaires artificielles).

- Urbanisme :

La DDE conseille vivement à la commune d'effectuer une visite systématique chez les particuliers réalisant des travaux après dépôt en Mairie de la DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux).

- Terrain multi-usages :

Les travaux vont débuter. Le piquetage a été réalisé samedi 27 septembre par une équipe de conseillers. Les dimensions prévues du terrain de sport sont de 18m par 26m. A cela s'ajoutent un espace pour les jeux d'enfants, un espace bicross, un chemin piéton le long de la route communale, quelques places de parking au nord du futur bâtiment SDH (Société pour le Développement de l'Habitat) bâtiment qui viendra terminer la place du village dans sa partie nord.

Les aménagements seront réalisés par étapes, afin de tenir compte du phasage des travaux futurs. Ainsi, par exemple, le cheminement piéton longeant la route communale ne sera réalisé qu'après l'installation du réseau électrique des futurs logements SDH prévue en 2009. Ce réseau devant justement passer sous ce chemin pour rejoindre le poste électrique, au nord du terrain multi usages...).

- Garderie / cantine :

Le principal financeur qu'est la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) réduit progressivement ses subventions. Il impose par ailleurs à tous les CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) un certain nombre de réformes. L'une d'entre elles est l'application, dès la rentrée 2009-2010, de deux tranches tarifaires, en fonction du quotient familial. Il conviendra donc de redéterminer les tarifs de garderie.

- Place du village :

Un spécialiste de la sécurité routière (de la DDE) est venu sur Triors le 29 septembre à l'heure de la sortie de l'école. Il devrait faire de nouvelles suggestions d'aménagement.

- SIVOS :

Le SIVOS est composé d'élus de Triors, de Parnans et de Châtillon-Saint-Jean, et gère l'école maternelle basée à Châtillon-Saint-Jean. L'école est fréquentée cette année par 18 enfants triorais. Un projet d'agrandissement de cette école intercommunale est à l'étude.

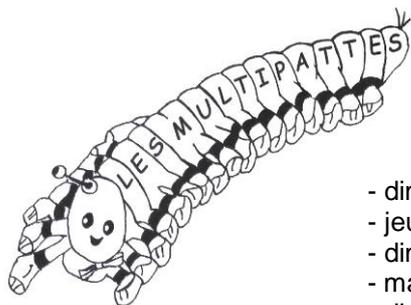
- CCPR :

La CCPR a missionné un cabinet d'études chargé d'aider à la définition, pour le printemps 2009, d'un projet de territoire (définir les axes de développement). Toutes les communes qui composent la CCPR sont associées à son élaboration.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 4 novembre à 20 H 00.

Pêle-mêle

Sorties en octobre



- dimanche 19 octobre : la Pâle par Barnave (Diois) Temps de marche : 5 h 30
- dimanche 26 octobre : la Dent de Moirans (St-Quentin-en-Isère) Temps de marche : 6 h

Sorties en novembre

- dimanche 2 novembre : le pas du Gouillat (Vercors) Temps de marche : 6 h 30
- jeudi 6 novembre : la Drôme des Collines Temps de marche : 6 h
- dimanche 9 novembre : le col de Neurre (Coulmes) Temps de marche : 7 h
- mardi 11 novembre : le col de Carri (Vercors) Temps de marche : 4 h
- dimanche 16 novembre : le circuit de Bain (Diois) Temps de marche : 5 h
- dimanche 23 novembre : le rocher de Turon (Monts du Matin) Temps de marche : 3 h 30
- dimanche 30 novembre : les gorges de l'Epervier (Le Pilat) Temps de marche : 4 h

Pour tout
renseignement
complémentaire,

Contacteur :

Marie-France TRIBOULET

Tél. 04.75.02.48.45

Janine LOCATELLI

Tél. 04.75.45.33.36

Sorties en décembre

- jeudi 4 décembre : Pierre Chauve (Monts du Matin) Temps de marche : 4 h 30
- dimanche 7 décembre : la Montagne de Beure (Vercors) Temps de marche : 5 h
- dimanche 14 décembre : le tour du Muans (Ardèche) Temps de marche : 4 h
- dimanche 21 décembre : Sassenage (Vercors) Temps de marche : 4 h
- dimanche 28 décembre : St-Jean-en-Royans Temps de marche : selon le temps

**Les MULTIPATTES vous proposent
une MARCHÉ POPULAIRE INTERNATIONALE
le 23ème « RALLYE PARIS-TOUR EIFFEL »
le 10 Janvier 2009 à partir de 15 Heures**

circuits : 14 et 20 km

Cette randonnée, a été réalisée déjà deux fois par le passé : Départ de Triors en car à 6h le samedi. Petit déjeuner et déjeuner en cours de route. Arrivée à Paris prévue vers 14h. Randonnée, puis retour dès la fin de la rando (vers minuit). Arrivée à Triors vers 7h dimanche.

Ces circuits, balisés au sol, vous permettent de découvrir les principaux monuments illuminés de la capitale.
Le coût du voyage, qui dépend du nombre de participants, est d'environ 50 €.

Priorité est donnée aux adhérents et aux Triorais

Il reste encore une dizaine de places. Inscrivez-vous très rapidement !

Janine Locatelli 04-75-45-33-36

Compte-rendu de l'Assemblée Générale des Multipattes à Triors le 27 septembre 2008

Jacqueline CHEVALIER, nouvelle présidente, remercie la nombreuse assistance de sa présence. Elle remercie de leurs présences M. Gérard LABRIET, Maire de Triors, André LAMBERT, premier adjoint de la commune et ex-président du club, M.BOSCO, président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP).

Le club compte 123 licenciés, contre 117 en 2007 : 73 femmes et 50 hommes.

74 journées de marche ont été organisées pour 52 semaines ! Une participation moyenne de 17 personnes par sortie.

Le budget, équilibré, est approuvé à l'unanimité par l'assistance.

Le club fêtera ses 20 ans en 2009. Un appel est lancé aux personnes ayant des idées pour marquer dignement cet événement.

Pour la troisième fois, une rando pédestre est organisée à Paris (déplacement en car) le 10 janvier à l'invitation de la ville de Paris et d'un club de rando de la capitale "le godillot familial".

M. le Maire de Triors précise qu'il est heureux et fier de rejoindre l'association cette année.

Au moment de lever la séance, des membres ont tenu à remercier les animateurs qui donnent de leur temps pour reconnaître les randos et les mettre ensuite au programme.

L'assistance se dirigera ensuite autour de la table, le verre à la main. La soirée se terminera par un repas à la salle des fêtes (juste quelques marches à descendre) suivi de quelques pas de danse. Les godillots et les sacs à dos étaient restés au placard ce week-end !

Un anniversaire bien fêté...

Samedi 20 septembre, la salle des fêtes de Triors était bien remplie.

Il n'y avait pas le loto du Sou des Ecoles, ni le repas de la Chasse, ce n'était pas encore la St Vincent... mais une foule nombreuse s'était rassemblée pour entourer Philippe LAILLET qui fêtait ses 75 ans et donc, pour les prêtres, sa retraite officielle.



Nombreux d'entre vous diront qu'il ne fait pas son âge... Certes. Mais le poids des années (et des repas...) ajouté aux voyages en Afrique ont fatigué notre ami plus vite qu'il ne l'aurait souhaité.

Sans faire d'exclusive, il avait invité dans tous les villages de notre paroisse et même au-delà : romanais, valentinois, et même ardéchois et provençaux ! Il est parvenu à rassembler des gens qui ne se croiseraient pas dans la vie quotidienne. Foule éclectique par l'âge (*de 3 à plus de 85 ans !*), par les milieux sociaux, les engagements, les croyances, se retrouvant pour entourer le prêtre, le militant, le chanteur, selon les relations que nous avons noué avec lui. Bref, pour retrouver un ami qui nous est cher. Nous étions près de 300 pour le repas, sans compter les nombreux participants à l'apéritif qui n'ont pu rester à la soirée !

Les triorais n'avaient pas oublié de venir le remercier pour sa participation à la vie du village, dépassant sa présence à l'église : club de l'amitié, fête de la St Vincent... sans parler de ses nombreux liens avec telle ou telle famille.

On espère qu'il restera en forme encore longtemps. Pour lui d'abord. On lui souhaite de nombreuses années de bonheur encore parmi nous. Pour nous ensuite. Ce sera toujours avec plaisir qu'on le verra officier, qu'on pourra discuter avec lui, qu'on l'entendra râler sur des sujets qui fâchent.

On lui souhaite une bonne et longue retraite, et surtout qu'il ne change pas !



Pour la paroisse :
G. Leydier ;
E. Minodier.

Collecte de « *l'amiante lié* »

par la déchetterie de Romans-sur-Isère,

réservée aux habitants de la CCPR

UNIQUEMENT le samedi 18 octobre et le samedi 22 novembre

Qu'est-ce que *l'amiante lié* ?

Il s'agit de l'amiante qui a été inclus dans d'autres matériaux, comme le ciment.

Il se rencontre le plus souvent dans les tuyaux et plaques ondulées en fibro-ciment amiante, les tuiles en amiante ciment, certains panneaux de revêtement. On peut aussi trouver de l'amiante friable. Il est utilisé comme isolant thermique ou acoustique.

Précaution à prendre pour toute manipulation d'*amiante lié* :

- Se protéger avec une combinaison jetable, des gants et un masque jetable ;
- Mouiller les matériaux pour éviter l'envol de poussières ;
- Démonter les pièces sans les casser ;
- Privilégier le transport en remorque, en s'assurant que celle-ci soit bâchée.

Conditions d'acceptation en déchetterie :

- Résider dans l'une des communes desservies par la déchetterie test ;
- Emballer les morceaux de plaques cassées dans des sacs fermés ;
- Écrire « **amiante lié** », ou coller une étiquette sur le sac ;

Les plaques de fibro-ciment complètes peuvent être apportées en l'état ;

Les protections jetables utilisées sont à amener en déchetterie, dans des sacs à part, avec l'inscription « **amiante lié** ».

Déchetterie de Romans-sur-Isère,

12bis de l'avenue de la Déportation – 04.75.05.93.74 -

Rappel des horaires d'ouverture :

Lundi au Samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Durant les jours fériés, la collecte des déchets ménagers est reportée.

Information de la Préfecture de la Drôme

Mise en place d'un serveur vocal : 04 75 79 28 28

Les usagers pourront obtenir toutes les précisions utiles concernant leurs démarches sur les domaines suivants :

Cartes grise, permis de conduire, carte d'identité, passeports, associations, étrangers. Les usagers peuvent également avoir ces informations en appelant les deux numéros du standard :



04 75 79 28 00
ou **0821 803 026.**



Dépistage du cancer colorectal

Drôme – Ardèche prévention cancer reste à votre disposition pour des informations sur le dépistage auprès des personnes de 50 ans et plus.

Tél : 04 75 43 04 61

INFOS ACCA de TRIORS

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE



Le **repas Chevreuil** prévu en décembre est reporté au **16 mai** prochain



OPERATION LUNETTES

Le LIONS CLUB ROMANS DROME DES COLLINES récupère vos vieilles lunettes.
Vous pouvez les déposer à la Salle de Réunions des Associations de Triors ou chez les opticiens.

Cérémonie du 11 novembre

11 h 30 devant le monument aux morts



Bulletin N°79 Directeur de publication : G Labriet.
Impr. Mairie de Triors, tiré à 210 exemplaires
Ont collaboré à ce numéro : A Coustaury, F Deroux, G Derville, A Lambert.